

Accueil séquentiel de la Maison d'enfants Clair Logis

<p>RÉSUMÉ</p> <p>Le projet et ses objectifs</p> <p>L'accueil séquentiel propose un accompagnement socio-éducatif a minima hebdomadaire au domicile, avec hébergement en famille et à la maison d'enfants. L'intégration de ce mode d'accueil au sein de la maison d'enfants est choisie pour favoriser la continuité et la souplesse de l'intervention : l'enfant a sa place dans un groupe qu'il retrouve lors de ses passages (en hébergement et lors d'activités) ; les mêmes professionnels le suivent en famille et à la maison d'enfants.</p> <p>Cadre et modalités d'intervention</p> <p>Mesure administrative ou judiciaire, l'accueil séquentiel priorise la présence de l'enfant dans son milieu naturel, en alternative à un accueil « traditionnel » (quotidien et à temps plein). Les modalités d'accueil se basent sur un consensus avec les parents. Le projet défini en commun s'adapte à l'évolution de la situation familiale. Il tient compte de l'expression du vécu des parents et de l'enfant et prend appui sur l'évaluation régulière par les professionnels de la réalité quotidienne de la famille, de ses ressources et celles de son entourage.</p>	<p>DATE DE PUBLICATION Juillet 2009</p> <p>LOCALISATION Paris (75)</p> <p>PUBLIC CIBLE 0-6 ans, 6-12 ans, parents</p> <p>TYPE D'INTERVENTION Accueil temporaire ou séquentiel</p> <p>THÉMATIQUE SPÉCIFIQUE —</p> <p>SITE INTERNET DU DISPOSITIF </p>
--	---

PRÉSENTATION DE L'ACTION

INTITULÉ, ANCIENNETÉ ET LIEU D'IMPLANTATION

La Maison d'enfants Clair Logis, établissement à caractère social, est implantée dans le 18^e arrondissement de Paris. Elle accueille 48 garçons ou filles âgés de 4 à 12 ans, de Paris ou de la petite couronne. Elle a mis en place depuis 2002 un accueil séquentiel.

SERVICE GÉRANT L'ACTION

La maison d'enfants Clair Logis est gérée par l'Association Maison Notre Dame du Sacré Cœur au 5, square Lamarck 75018 Paris.

PERSONNE À CONTACTER

Monsieur Masson
Directeur
Maison d'enfants Clair Logis
5, square Lamarck, 75018 Paris
Tél. : 01.53.41.82.50
Email : mecsclairlogis@wanadoo.fr

ÉCHELLE DE L'ACTION (GÉOGRAPHIQUE, NOMBRE D'USAGERS CONCERNÉS)

Les 48 enfants accueillis à Clair Logis sont répartis en quatre groupes de 12 enfants. Chaque groupe a la possibilité d'effectuer de l'accueil séquentiel pour quatre d'entre eux. Le périmètre géographique pour les enfants bénéficiant de ce type d'accueil se limite aux arrondissements et communes limitrophes du 18^e arrondissement.

CADRE JURIDIQUE

La maison d'enfants est habilitée par l'aide sociale à l'enfance. Alors que l'accueil séquentiel relève d'une mesure de placement, la souplesse de l'hébergement est précisée dans les attendus de jugement ou dans l'accueil provisoire « avec hébergement le plus large possible au domicile familial ».

FINANCEMENT

Des négociations menées avec la DASES lors de la mise en place de l'accueil séquentiel ont permis de maintenir un seul prix de journée qui est celui du placement, soit 135 €/jour et par enfant.

ÉLABORATION DU PROJET

CRITÈRES AYANT MOTIVÉ LE PROJET

L'accueil séquentiel dans le cadre général de la refonte du projet d'établissement (lié à l'arrivée d'un directeur et d'un chef de service) est conçu comme un moyen de ne plus travailler uniquement à partir de la causalité de l'accueil des enfants, mais de rendre les personnes (donc la famille) acteurs de la résolution de leurs problèmes. Le placement de l'enfant était parfois vécu par la famille et par l'enfant comme une situation traumatisante. La question était donc de ne plus faire « entrer l'enfant dans une case préexistante » mais d'adapter l'accueil, en fonction de l'analyse et de la compréhension des faits, à une situation particulière. Il s'agissait donc de proposer des réponses diversifiées : placement classique pour certains enfants, solutions alternatives pour d'autres.

Ce mode de travail repose sur trois constatations faites au quotidien par l'équipe éducative de la maison d'enfants :

- difficulté, compte tenu du mode d'accueil classique, de personnaliser la prise en charge des enfants (certaines situations ne nécessitant pas un hébergement quotidien) ;
- morcellement de la prise en charge des enfants placés (multiplicité des intervenants suivant les situations) ;
- insuffisance de diagnostic précis des difficultés psychologiques et/ou matérielles rencontrées par la famille.

D'autre part, cette initiative s'appuie sur l'esprit de la loi n° 2002-2 qui « permet de repenser les pratiques, d'expérimenter, d'oser d'autres réponses, d'individualiser les actions auprès des familles ». Mais aussi de la loi n° 2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance : diversifier les modes de prise en charge des enfants.

PERSONNE(S) À L'INITIATIVE DU PROJET

Ce projet d'accueil séquentiel a été élaboré par l'équipe du Foyer Clair Logis dans le cadre des réunions relatives à la refonte du projet de service.

RÉFÉRENCES À UN PROJET DU MÊME TYPE

Des rencontres ont eu lieu avec différents dispositifs : SAPMN du Gard, SEMO de Lisieux, mais l'association Clair Logis a fait le choix de ne pas ouvrir un service d'accueil séquentiel à part entière. Il s'agissait de s'appuyer sur le projet global de Clair Logis d'accueil d'enfants pour proposer des solutions alternatives « accueil séquentiel » lorsque cette modalité était plus adaptée à la situation familiale. L'enfant a sa place dans un groupe d'enfants encadrés par des éducateurs, et le retrouve lors de ses passages à Clair Logis.

RÉFÉRENCES THÉORIQUES

Le service se réfère aux travaux de E. Erikson « Enfance et Société », de J. Guindon « Les étapes de la rééducation », et principalement à R. Michit « Identité psychosociale, diagnostic et renforcement; Une méthode d'explicitation des processus décisionnels : l'entretien psycho-cognitif; L'observation des communications en groupe dans le cadre de la résolution de problèmes ».

PUBLIC VISÉ

L'établissement accueille de jeunes enfants (de 4 à 12 ans) dont les motifs de placements sont essentiellement des mesures éducatives et de protection de l'enfant. Ces mesures sont destinées à :

- protéger et éloigner du danger;
- suppléer provisoirement aux difficultés des parents à mettre en œuvre leurs responsabilités éducatives;
- accompagner l'enfant dans une évolution personnelle;
- préparer les conditions d'un retour en famille.

Toutes les situations relèvent de carences éducatives pouvant engendrer des mauvais traitements, de la violence, des suspicions d'inceste, de l'abandon, de la surprotection, des conflits quant au droit de garde. En ce qui concerne l'accueil séquentiel, il s'agit d'arriver à un consensus avec les parents lorsqu'une séparation à temps plein n'est pas nécessaire. Il n'existe pas de règle à proprement parler, la mise en place du séquentiel dépend de l'évaluation et de l'évolution de la situation.

MOYENS EN PERSONNELS, FINANCIERS, LOCAUX SOLLICITÉS OU ADAPTATION DES MOYENS EXISTANTS

Outre les locaux et l'équipe existante (un directeur, 1 chef de service, 16 éducateurs répartis sur quatre groupes de vie, 4 personnes en contrat de qualification, 4 maîtresses de maison, une infirmière 0,5 ETP, un psychologue 1ETP, un comptable, un secrétaire, un homme d'entretien), l'équipe s'est étoffée, pour la mise en place de l'accueil séquentiel, de : 3 éducateurs, ¼ ETP de psychologue, 1 chef de service.

OBJECTIFS DU PROJET

L'objectif du projet est de ne pas s'enfermer dans une pratique unique telle que le placement mais de penser le dispositif avec souplesse, notamment en intégrant la notion d'évolution de la famille dans le temps.

Selon les cas, il s'agit d'adapter l'aide aux besoins de l'enfant et aux difficultés familiales et de personnaliser la prise en charge selon deux principes :

- l'accueil « traditionnel » en maison d'enfants avec maintien ou non du lien familial en fin de semaines et lors des vacances scolaires;

- l'accompagnement socio-éducatif de l'enfant en milieu naturel dans le cadre d'une ordonnance de placement à la maison d'enfants avec hébergement en famille et à la maison d'enfants.

Il s'agit de proposer des accueils adaptés à chaque situation familiale : l'accueil séquentiel associé à un accompagnement éducatif des enfants dans leur milieu vise à apporter une aide personnalisée aux familles en agissant en collaboration avec celles-ci et non plus isolément. Les difficultés que rencontrent les parents dans l'éducation de leurs enfants nécessitent, dans un certain nombre de situations, une prise en charge étayée par le placement. Toutefois, celui-ci n'est pas toujours indispensable à temps plein.

Dans d'autres situations, un soutien régulier et rigoureux des parents et de l'enfant au domicile avec une possibilité d'accueil dans l'établissement peut être tout à fait indiqué. Il s'agit d'adapter l'aide aux besoins de l'enfant et aux difficultés familiales et de personnaliser la prise en charge.

DATE DE DÉBUT DU PROJET

Les premières réflexions quant à une mesure alternative au placement et à l'AEMO remontent à 1998 dans le cadre du projet d'établissement. L'état d'esprit des travailleurs sociaux demandait un cheminement du côté des pratiques.

DATE DE DÉMARRAGE DE L'ACTION

Les premiers accueils séquentiels se sont mis en place en 2002, dans un premier temps avec l'accord d'un magistrat.



DESCRIPTION DE L'ACTION À CE JOUR

DESCRIPTION DE L'ACTION EFFECTIVE

L'accueil séquentiel se traduit par une action interactive « sur le terrain » à savoir au sein même de la famille et en collaboration avec elle, à partir d'un projet commun précis et clairement défini par écrit. Cette action individualisée, avec suivi et examen réguliers de la situation familiale, vise à rétablir une relation favorable entre les parents et l'enfant. Un accueil immédiat à Clair Logis est possible si la situation le nécessite. L'enfant conserve sa place dans sa chambre et sur un groupe d'enfant. Cet accueil a l'avantage d'être fait par le personnel qui assure déjà le suivi de l'enfant en famille et qui aura donc la possibilité de gérer plus facilement la situation de crise.

La collaboration de l'établissement avec les travailleurs sociaux en contact avec la famille s'avère un moyen souple et efficace de favoriser la brièveté du placement. L'éducateur se déplace au minimum une fois par semaine au domicile de la famille, qui est également rencontrée de manière informelle lors des accompagnements de l'enfant (dans un placement « classique » ces rencontres ont lieu tous les 2 mois de manière formelle).

Ces interventions à domicile permettent d'être au plus près de la réalité quotidienne de la famille, tant en ce qui concerne le vécu de l'enfant que des difficultés que rencontre le(s) parent(s). Il ne s'agit pas de proposer des « solutions toutes faites » mais de faire avec les ressources de la famille, de son entourage. Il s'agit de réinscrire l'action éducative auprès des parents, pour l'enfant et dans un quartier particulier.

L'enfant accueilli en séquentiel peut bénéficier des activités de la maison d'enfants : transfert, ateliers, soutien scolaire .

PROFESSIONNELS PARTICIPANT À L'ACTION (ET AUTRES SERVICES)

(Voir paragraphe Moyens en personnel).

Chaque éducateur de la maison d'enfants effectue de l'accueil en internat et peut être amené à intervenir au domicile de la famille lors de l'accueil séquentiel.

IMPLICATION DES PROFESSIONNELS

L'éducateur référent de l'enfant lors d'un accueil séquentiel poursuit le travail au domicile de la famille. Toute l'équipe du groupe où est accueilli l'enfant en séquentiel peut intervenir au domicile de la famille lors de l'absence du référent. Il en est de même lors des astreintes du directeur et des chefs de service la nuit, le week-end et les vacances si nécessaire.

IMPLICATION DE LA HIÉRARCHIE ET AUTRES INSTITUTIONS

Le directeur est responsable et garant de la mise en œuvre et du développement des projets éducatifs individualisés. Le chef de service est quant à lui responsable de la mise en application des décisions prises en équipe éducative et de la mise en œuvre de l'accueil de l'enfant qu'il soit hébergé de façon permanente ou séquentielle. Il rencontre les enfants et les familles.

TEMPS ET MODALITÉS DE RÉGULATION EN ÉQUIPE

Chaque professionnel agit en complémentarité avec d'autres acteurs de l'institution, à ce titre, chacun participe à la réflexion, à l'adaptation et au développement des projets (projet pour l'enfant, projet d'établissement).

Cette réflexion est organisée de différentes manières :

- les réunions de synthèse : elles ont lieu chaque semaine et permettent une réflexion sur chaque situation d'enfant une à deux fois par an. Y participent tous les membres de la structure intervenant auprès de l'enfant et de sa famille et les partenaires extérieurs. Le directeur préside ces réunions.
- les réunions hebdomadaires de groupe : à raison de 2 heures tous les 15 jours, elles sont destinées à prendre en compte toute la dimension de la vie quotidienne et de son organisation, le partage des observations sur le comportement, les difficultés, les projets pour les enfants. Tous les éducateurs de l'équipe et le chef de service y participent.
- les réunions institutionnelles sont destinées à l'interrogation des organisations et la mise en place de projets. L'ensemble des intervenants éducatifs y participe, elles sont animées par le directeur.
- les réunions à thème mensuelles ouvertes à l'ensemble du personnel et pouvant faire appel à un intervenant extérieur.

MODALITÉS D'ENTRÉE EN CONTACT AVEC LE PUBLIC

La maison d'enfants accueille des enfants placés par le juge des enfants (2/3 des placements environ), soit confiés à l'aide sociale à l'enfance, soit directement confiés à Clair Logis. Les placements au titre de l'accueil provisoire représentent 1/3 des situations. Le directeur de Clair Logis reçoit une demande de l'aide sociale à l'enfance ou du juge des enfants. Après étude de la commission interne, une rencontre a lieu avec la famille dans l'établissement, les raisons de l'accueil sont alors précisées. La décision d'admission est ensuite prise par le directeur après confirmation d'une décision judiciaire ou d'un accueil provisoire.

IMPLICATION DES USAGERS

Dans le cadre de cette aide individualisée, les familles se sentent moins jugées et reconnaissent plus facilement les

difficultés auxquelles elles sont confrontées. Il existe souvent un décalage entre l'analyse du travailleur social et celle qu'a le parent de son histoire. Cette place laissée au parent dans une démarche de co-éducation lui permet de faire confiance à l'autre et facilite l'expression sur les difficultés ou interrogations. L'accueil séquentiel est basé sur un consensus avec les parents qui permet souvent à ceux-ci d'exprimer leurs limites et de demander ainsi un accueil plus fréquent dans l'établissement. Cette position permet de travailler sur les réelles difficultés éducatives et de sortir du placement non admis ou conflictuel.

AMPLITUDE D'OUVERTURE ET D'ACCUEIL DES USAGERS

La maison d'enfants Clair Logis est ouverte 24 h/24, 365 jours par an, avec possibilité pour les familles d'avoir un interlocuteur à tout moment. Le directeur et les chefs de services sont de permanence à tour de rôle la nuit et les week-ends et jours fériés, ce sont eux qui se déplacent à domicile sur ces temps si la situation le nécessite.

MODALITÉS POUR FAIRE CONNAÎTRE LE DISPOSITIF PAR SON ENVIRONNEMENT

Le dispositif est bien connu par les professionnels du département et des départements limitrophes, de même que par les instances de tutelle et les juges des enfants. La maison d'enfants Clair Logis dispose d'un site sur lequel tous les documents relatifs à la structure sont disponibles.

PLACE DE L'ACTION PAR RAPPORT AU SYSTÈME DANS LEQUEL ELLE S'INSÈRE

Dans les situations où l'accueil séquentiel est complété par une mesure d'AEMO, il est nécessaire de bien clarifier les objectifs communs et de chaque service afin que les interventions se complètent.

RÉAMÉNAGEMENT OU ÉVOLUTION DU PROJET

—

AUTRE PROJET ACTUEL

La réflexion quant à la place de la famille au regard des pratiques fait partie des réflexions récurrentes de l'institution.

REGARD DES ACTEURS SUR LE PROJET

(REGARD CRITIQUE, ENTRAVES OU FREINS AU DÉVELOPPEMENT, LIMITES DE L'ACTION...)

La bonne collaboration avec la DASES et les magistrats démontre leur regard favorable sur ce nouveau type de pratique. À l'heure actuelle, la modalité d'intervention à domicile fait partie du profil des nouvelles embauches. Certains éducateurs de l'institution restent réticents face à ce changement de pratiques et refusent l'intervention à domicile.

ÉLÉMENTS RELATIFS À L'ÉVALUATION

L'ACTION A-T-ELLE FAIT L'OBJET D'UNE ÉVALUATION ?

Uniquement évaluation interne du fonctionnement de l'établissement (élaboration d'un référentiel qui correspond aux objectifs de l'établissement, élaboration d'un questionnaire de satisfaction destiné aux usagers, partenaires et salariés de la maison d'enfants, mise en avant des axes à améliorer en vue de corriger les écarts entre la pratique et les objectifs de l'établissement).

AUTRES MODALITÉS DE RÉGULATION DE L'ACTION (CADRE, PROTOCOLE, RYTHME...)

La mise en place du dispositif d'accueil séquentiel a fait l'objet d'une formation interne de quatre jours. Celle-ci animée par J. P. Thomasset, psychologue, a porté sur l'étude des textes de loi qui autorisent les institutions à envisager des pratiques d'accueil innovantes. Une réflexion a été également menée pour repérer les indications mais aussi les limites de la mise en œuvre des accueils séquentiels. Les échanges suscités au sein de l'équipe éducative ont tendu vers la mise en place d'une pratique propre à l'établissement.

PISTES EN VUE D'UNE ÉVALUATION

La même question que pour d'autres services se pose face à des moyens privilégiés en coût, comme en charge pour le travailleur social, par rapport à une intervention d'AEMO classique. Comment est évaluée la prise de risque ? Quelles sont les caractéristiques particulières du travail fait à domicile par rapport au travail effectué à l'internat et lors d'AEMO conjointe ?

MODALITÉS D'ANALYSE DE LA STRUCTURE

Fiche effectuée le 19 janvier 2006, mise à jour en juillet 2009.

À partir :

- de l'analyse de documents internes : rapport d'activité 2004, documents figurant sur le site de Clair Logis (présentation de la maison d'enfants, historique, projet d'établissement 2004, l'équipe, le partenariat, les relations avec la famille, le livret d'accueil, le règlement, la charte des droits et libertés);
- une rencontre par trois membres de l'ONED/ONPE avec le directeur, deux responsables de services éducatifs, une psychologue.